

## **RÈGLEMENTS DU CLUB**

- Tous les patineurs et administrateurs doivent être des membres en règle de Patinage Canada.
  - Un patineur est considéré comme un membre du club seulement lorsqu'il est inscrit à Patinage Canada avec les Lames argentées de Montréal (club d'appartenance).
  - À moins de payer une parcelle, le patineur doit patiner uniquement sur les périodes auxquelles il s'est inscrit.
  - Le club n'est pas en mesure de répondre aux demandes des patineurs qui veulent reprendre des glaces sur d'autres plages horaires dû à des absences ponctuelles.
  - Un patineur qui n'a pas entièrement acquitté ses frais d'inscription ne peut pas participer aux activités.
  - Le club se réserve le droit d'annuler toute activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant et/ou que les disponibilités de glace changent.
  - Toute annulation de glace en raison d'un événement externe ou météorologique ne peut pas faire l'objet d'une reprise sur une autre plage horaire ni d'un remboursement.
- 

## **CLUB RULES**

- All skaters and administrators must be members in good standing with Skate Canada.
- A skater is considered to be a member of the club only if they've registered to Skate Canada through the Montreal Silver Blades (home club).
- Unless they have paid for ticket ice, skaters can skate only during sessions they have registered for.
- The club cannot accommodate skaters requesting make-up sessions on a different time slot than the ones they have registered for.
- A skater who has not paid the entirety of their registration fees cannot participate in any activities.
- The club reserves the right to cancel any activity if the number of registrations is insufficient and/or there is a change in ice time availability.
- Ice time cancellations due to an external event or weather-related reasons are not subject to make-up sessions or refunds.